

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 27 MARS 2023**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mars 2023.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20230327/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20230327/access.html>

Le 27 mars 2023, à 17h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Sont représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur, représenté par Monsieur Amaury GRIMBERT.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la totalité de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Développement d'OP3FT China,
- Preuve de Concept pour l'utilisation des sites Frogans dans un environnement VR immersif de type métavers,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants.

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Madame Li YIN, Directrice Générale d'OP3FT China, rappelle qu'OP3FT China est membre de l'Internet Society of China (ISC) depuis juillet 2020. L'ISC est une organisation non gouvernementale chinoise composée de 1 300 membres de l'industrie chinoise de l'Internet, incluant des membres individuels, des entreprises privées, des écoles et des instituts de recherche. Elle se décrit comme « le premier régulateur non gouvernemental de l'industrie de l'Internet en Chine ». L'ISC organise chaque année pour ses membres des dizaines d'activités et événements.

Madame YIN présente une sélection d'activités auxquelles il serait intéressant qu'OP3FT China participe ou qu'il serait intéressant qu'OP3FT China suive, dans le cadre des travaux que réalise OP3FT China pour l'OP3FT selon le contrat cadre de services que l'OP3FT et OP3FT China ont signé et qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

Le Conseil d'administration prend acte de cette sélection d'activités et de leur intérêt.

Enfin, le Conseil d'administration prend acte également du bon déroulement du comité de pilotage intermédiaire du Projet d'Innovation Collaborative (PIC) proposé conjointement par OP3FT China et l'Ecole Centrale de Pékin, et sélectionné par un groupe de cinq étudiants. Ce comité a eu lieu de manière mixte le 21 mars 2023, dans les locaux de l'Ecole à Pékin et en visioconférence avec Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des antennes locales de l'OP3FT.

PREUVE DE CONCEPT POUR L'UTILISATION DES SITES FROGANS DANS UN ENVIRONNEMENT VR IMMERSIF DE TYPE MÉTAVERS

Dans le prolongement de sa décision du 23 septembre 2022 de lancer la réalisation d'une preuve de concept (ou « POC » pour *Proof of Concept*) pour l'utilisation des sites Frogans dans un environnement VR immersif de type métavers, le Conseil d'administration prend acte du bon avancement de ce POC.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 26 avril 2022 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, rappelle que la levée de fonds de la société F2R2 s'est poursuivie de façon progressive et que la société F2R2 a continué de marquer son engagement à honorer le Contrat de Délégation du Registre Central Frogans en payant la redevance mensuelle de façon fractionnée. Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement de la levée de fonds et de l'engagement de la société F2R2 à honorer le Contrat de Délégation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864